

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 12 mars 2025**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue virtuellement au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Gabriel Dagenais	Vice-Président agissant à titre de président de la séance
Mme Geneviève Bourgeois	
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. Martin Barbeau	Président
M. André Mongeau	Administrateur
M. Charles Perreault	Administrateur

## 1.0 Ouverture de la séance

Le vice-président, agissant à titre de président de la séance du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, déclare la séance ouverte.

## 2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

### 3.0 Adoption de l'ordre du jour

457<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis et d'y ajouter les points 8.4 Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés – *Adoption* et 10.2 Présentation résultats primaire – étape 2 – *Information*.

Arrivée de l'administratrice, Mme Véronique Menand.

(Incidence : Il est 19 h 02)

Le 5 mars 2025

#### AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,  
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 12 mars 2025 à 19 h** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025 ([doc 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (*temps estimé : 30 minutes*)
  - 8.1 Résultats PBI MEQ versus PEVR – *Information* ([doc 8.1](#))
  - 8.2 Plan du ministère de l'Éducation pour contrer l'intimidation – *Information*
  - 8.3 Suivi-ÉA/FP – fusion – *Information*
  - 8.4 Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés - *Adoption* ([doc 8.4](#))
- 9.0 Gouvernance (*temps estimé : 10 minutes*)
  - 9.1 Prise d'acte d'assermentation d'un membre du conseil d'administration – *Adoption* ([doc 9.1](#))
- 10.0 Service des ressources éducatives (*temps estimé : 10 minutes*)
  - 10.1 Présentation résultats secondaire – étape 2 - *Information* ([doc 10.1](#))
  - 10.2 Présentation résultats primaire – étape 2 – *Information* ([doc 10.2](#))
- 11.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (*temps estimé minutes*)
  - 11.1 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Adoption* ([docs. 11.1](#))
- 12.0 Service du secrétariat général et des communications (*temps estimé : 10 minutes*)
  - 12.1 Fin des mandats au conseil d'administration – Lancement du processus – *Information* ([doc 12.1](#))
  - 12.2 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 5 février 2025 – *Information* ([doc 12.2](#))
- 13.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*
- 14.0 Affaires diverses
- 15.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025

##### 458<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

**DE DISPENSER** le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun suivi

#### 6.0 Période de questions - Public

M. David Prigent, résident de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et s'identifiant également à titre d'entraîneur de football et d'employé du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après CSSL). Il mentionne connaître le contexte de restructurations budgétaires du CSSL, mais aimerait savoir, dans le cadre du projet d'îlot sportif de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, s'il est possible pour le CSSL de soutenir financièrement le projet d'un terrain synthétique de football. Celui-ci mentionne qu'idéalement, les revenus de la vente du terrain aux abords de la Polyvalente des Monts pourraient être réinvestis dans la construction de ce type de terrain.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que trois terrains ont été vendus à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la base d'une autorisation ministérielle pour environ 600 000 \$. De ce montant, 470 000 \$ résultent de la vente d'un terrain près de la Polyvalente des Monts.

Les sommes résultant de la vente ont été versées dans le surplus accumulé du CSSL. L'utilisation des surplus accumulés doit se faire selon les paramètres ministériels établis. Pour le moment, plusieurs projets sont suspendus dont même la construction de nouvelles écoles en raison des cibles de dépenses imposées. Des rénovations sont également sur pause, ce n'est donc pas le moment d'envisager une participation à un tel projet pour le CSSL. À court et à moyen terme, ce n'est donc pas envisageable.

M. Prigent mentionne qu'il serait important que le projet du terrain synthétique soit priorisé lorsque le contexte le permettra.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, remercie M. Prigent pour son implication et invite celui-ci à continuer ses démarches.

Arrivée de l'administrateur, M. Pascal Savard

(Incidence : Il est 19 h 13)

## 7.0 Comité de parents

L'administrateur et membre du comité de parents, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité de parents. Lors de ladite rencontre, les sujets suivants ont notamment été discutés : deux lancements en consultation, les critères de sélection des directions d'école, la gestion des cafétérias, la location de locaux d'écoles, les échanges de services avec les municipalités et les calendriers scolaires. À l'égard des calendriers scolaires, M. Sénéchal précise qu'il y a eu une recommandation du comité de parents relativement à la journée pédagogique qui est prévue à la mi-année.

M. Sénéchal indique que les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions : la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, le comité ÉHDAA, les besoins en techniciens en éducation spécialisée, l'école de La Relève et la réorganisation du Programme soutien au comportement positif (SCP), l'école Le Tremplin, ainsi que les initiatives en matière de ski de fond, de bibliothèque et de bonification du dîner.

## 8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

### 8.1 Résultats PBI MEQ versus PEVR – Information

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente les cibles du ministère de l'Éducation et celles du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après CSSL) présentes au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Quant au taux de diplomation et qualification après 5 et 7 ans, bien que les données soient préoccupantes, il ressort de cela qu'il y a une baisse moins prononcée au Centre de services scolaire que dans d'autres centres de services scolaires.

Au niveau de la formation professionnelle, Mme Lamonde explique qu'il y a une progression plus grande et une belle augmentation de diplomation au CSSL.

Au niveau des enjeux de la réussite, Mme Lamonde explique que les élèves entrant tardivement au secondaire peuvent être plus sujets à l'échec scolaire.

L'outil d'intelligence artificielle du ministère de l'Éducation permettra d'agir en amont afin de prévenir le décrochage. Le pourcentage d'élève à risque peut se rapprocher de 25 % au CSSL. Un travail d'accompagnement est à faire particulièrement pour les élèves de niveau secondaire 1, 2 et 3.

Certains administrateurs s'interrogent et font des interventions relativement aux facteurs de risques et aux cibles émanant du ministère de l'Éducation.

### 8.2 Plan du ministère de l'Éducation pour contrer l'intimidation – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état du plan du ministère de l'Éducation pour contrer l'intimidation et de la planification à venir de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles.

M. Tardif explique que subséquemment à la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles, il y aura au sein du Centre de services scolaire des Laurentides une offensive pour promouvoir la civilité. Ce besoin a notamment été identifié lors de sondages effectués par le service des ressources humaines. Les syndicats, les associations, le service des ressources humaines et les communications seront invités à participer à cette offensive pour promouvoir la civilité au CSSL.

### 8.3 Suivi-ÉA/FP – fusion - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un état de situation quant à la fusion de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Celui-ci explique qu'au départ, des taux d'absentéisme élevés ont été constatés en plus d'avoir de très faibles taux de diplomation et de qualification, et ce, tant en formation professionnelle qu'au niveau de l'éducation des adultes. Devant ces constats, il y a eu la fusion et maintenant il y a de belles retombées. Environ 270 heures ont été récupérées en

frais de déplacement du personnel. Il y a également des améliorations administratives. À titre d'exemple, la gestion de la paie et la gestion des achats ont été regroupées. D'autres optimisations sont à venir à la suite du plan d'affectation.

Le projet éducatif du nouveau centre unifié reflète une vision et des valeurs communes. Le plan de mise en œuvre est en déploiement. Il y a plusieurs mises en commun par le biais de comités dont notamment, la lutte contre la violence et le tutorat. Il y a maintenant des approches qui permettent la reconnaissance des acquis pour atteindre la diplomation. Des démarches sont faites en concertation afin de travailler sur l'absentéisme. Des campagnes de marketing, un nouveau site Internet et l'utilisation des réseaux sociaux contribuent à augmenter la clientèle de la formation professionnelle. Les inscriptions ont évolué ces dernières années :

2022-2023 : 432 élèves  
 2023-2024 : 731 élèves (avec l'offensive construction)  
 2024-2025 : 698 élèves (sans l'offensive construction)

Au niveau des inscriptions des élèves de l'École Hôtelière des Laurentides, il y a eu l'équivalent de 56 élèves en 2023-2024 et 128 élèves en 2024-2025.

Quant à l'éducation des adultes, les inscriptions sont également en hausse, soit l'équivalent de 501 élèves en 2023-2024 et 634 élèves en 2024-2025.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique donc que la fusion et les efforts faits semblent porter fruit.

#### **8.4 Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés - Adoption**

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'en vertu d'une orientation ministérielle, un nouveau code d'éthique doit être adopté dans les 30 jours suivant sa réception et celui-ci a été édicté par décret le ou vers le 5 mars 2025. Il n'est pas possible de modifier ou de retirer de modalités, mais il sera éventuellement possible de bonifier ou de préciser celui-ci.

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente ledit code d'éthique et le projet de résolution. Celle-ci mentionne que le code d'éthique devrait faire l'objet d'une révision annuelle. Les objectifs du code d'éthique sont les suivants :

1. Être un cadre de référence.
2. Favoriser le jugement critique.
3. Renforcer la confiance.

Celui-ci s'appliquera en fonction des exigences ministérielles à tous les employés et aux autres personnes pouvant œuvrer au Centre de services scolaire. Le code repose sur de nombreux principes dont notamment : le respect, la civilité, la bienveillance, l'équité, le professionnalisme, le comportement exemplaire, etc. Il faudra signaler les manquements audit code d'éthique.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, indique que le Code d'éthique aura un impact sur plusieurs encadrements du Centre de services scolaire qui devront éventuellement être mis à jour. Dans l'intervalle, un libellé sera proposé au prochain conseil d'administration afin de prioriser les dispositions édictées par le code d'éthique émanant du ministère de l'Éducation.

#### **459<sup>e</sup> RÉOLUTION :**

**ATTENDU QUE** la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* a introduit une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, prévue respectivement à l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* pour un centre de services scolaire, soit celle de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

**ATTENDU QUE** selon l'information à notre disposition, la forme étant prescrite par le ministre, les sections ne peuvent donc être modifiées en tout ou en partie ou retirées;

**ATTENDU QUE** ledit code d'éthique sera néanmoins mis en page selon les standards du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après CSSL) et que les passages afférents seulement aux établissements privés ne seront pas inclus dans la version du CSSL;

**ATTENDU QUE** les modalités de signalement d'un manquement au code d'éthique seront à préciser, mais le canal privilégié auprès du service des ressources humaines sera indiqué audit code;

**ATTENDU QU'**il est possible ultérieurement de bonifier le contenu prescrit par des modifications ou des amendements qui devront faire l'objet de consultations avant d'être adoptés;

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue du ministère de l'Éducation et l'obligation par décret d'adopter la forme prescrite du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux dans les 30 jours de la réception d'une correspondance en date du 5 mars 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

**D'ADOPTER** comme prescrit le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante **CA459-25**, étant attendu que celui-ci sera mis en page pour respecter les standards du CSSL et que les passages afférents seulement aux établissements privés ne seront pas inclus dans la version finale.

Il y a abstention de M. Alexandre Girard-Duchaine de voter sur la résolution considérant l'imposition ministérielle dudit code d'éthique.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## 9.0 GOUVERNANCE

### 9.1 Prise d'acte d'assermentation d'un membre du conseil d'administration – Adoption

#### 460<sup>e</sup> RÉOLUTION :

**ATTENDU** que deux postes étaient à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres du personnel siégeant sur un conseil d'établissement :

- Membre du personnel, enseignant;
- Membre du personnel, professionnel non enseignant;

**ATTENDU** qu'il y a absence de candidature au poste de membre du personnel professionnel non enseignant siégeant sur un conseil d'établissement;

**ATTENDU** qu'un des postes à pourvoir est issu de la désignation du membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement, le cas échéant, élu par ses pairs siégeant à ce titre sur des conseils d'établissement;

**ATTENDU** qu'une seule candidature conforme a été reçue;

**ATTENDU** que lorsqu'il y a un seul candidat membre du personnel siégeant sur un conseil d'établissement et que celui-ci remplit toutes les conditions requises, il est désigné par acclamation;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

Que le conseil d'administration **ENTÉRINE** la nomination de Mme Geneviève Bourgeois à titre de membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement pour un mandat se terminant le 30 juin 2026 et **PRENNE ACTE** que la prestation de serment a été effectuée par ce membre devant le directeur général ce 12 mars 2025 tel que requis par la *Loi sur l'instruction publique*.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le membre précité a prêté serment devant le directeur général en son bureau et fait la déclaration suivante :

*« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.*

*De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.*

*Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »*

La prestation de serment du membre est insérée au livre des délibérations du conseil d'administration.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

### **10.1 Présentation résultats secondaire – étape 2 - Information**

Ce point a été traité après le point 10.2.

### **10.2 Présentation résultats primaire – étape 2 – Information**

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Adaptation scolaire, Éducation des adultes, Formation professionnelle et administrative, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation des résultats au niveau primaire - 2<sup>e</sup> étape. Ceux-ci seront également transmis aux membres du conseil d'administration.

### **10.1 Présentation résultats secondaire – étape 2 - Information**

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Adaptation scolaire, Éducation des adultes, Formation professionnelle et administrative, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation des résultats au niveau secondaire - 2<sup>e</sup> étape.

Le vice-président et président de la séance, M. Gabriel Dagenais, demande si les résultats tiennent en compte des élèves qui ont fait plusieurs essais.

Mme Leclerc indique que les résultats ne tiennent pas compte des nombreux essais, mais plutôt de ceux qui ont le cours à l'horaire matière.

M. Dagenais demande s'il est possible de faire une comparaison entre les étapes d'écoles distinctes.

Mme Leclerc indique que cette comparaison ne peut pas se faire en cours d'année en vertu des différences entre les écoles, mais que la comparaison peut se faire au terme de l'année scolaire.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande comment sont utilisés les résultats présentés.

Mme Leclerc indique que les résultats sont utilisés à titre d'outils de discussion auprès des enseignants afin d'envisager et de mettre en commun les moyens pour diminuer les difficultés et cibler les interventions.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que chacune des écoles a ses propres données. Il y a également des échanges sur les bonnes pratiques qui sont faites.

L'administratrice et enseignante, Mme Geneviève Bourgeois, mentionne que les résultats sont regardés pour développer des plans.

Le vice-président et président de la séance, M. Gabriel Dagenais, demande si les résultats servent afin de bonifier la réflexion sur le déploiement de ressources et de services.

L'administratrice et directrice d'école, Mme Marie-Ève Laframboise, indique qu'effectivement c'est un outil utilisé auprès du comité aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage de chaque école.

## 11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

### 11.1 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – Adoption

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente le projet de résolution.

#### 461<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.O., chapitre I-13.3) et plus particulièrement sur les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240, 242, 461.1 et 468, le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

**ATTENDU** le lancement en consultation du projet d'amendement de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves conformément à la 454<sup>e</sup> résolution adoptée le 5 février 2025;

**CONSIDÉRANT** les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire ainsi que de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois :

**D'ADOPTER** la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CA461-25** avec la modification proposée à la version lancée en consultation qui consiste à remplacer la périphrase qui se retrouve à 5.4 se lisant ainsi : « Les critères d'inscription sont déterminés, s'il y a lieu, par l'école responsable de dispenser un tel programme » par : « Les critères d'admission sont déterminés, conformément au processus de participation des enseignantes et enseignants prévue dans les encadrements légaux. ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 12.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

### 12.1 Fin des mandats au conseil d'administration – Lancement du processus – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique le processus de désignation aux membres du conseil d'administration considérant que plusieurs mandats arrivent à terme à la fin de l'année scolaire.

### 12.2 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 5 février 2025 – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un compte rendu du dernier comité s'étant tenu à la demande de la présidence du comité.

Lors du comité de gouvernance et d'éthique, les sujets ci-dessous ont notamment été discutés :

- Le suivi des formations offertes.
- Les suivis de début d'année en matière de gouvernance et d'éthique.
- Les déclarations d'engagements et d'intérêts des membres du conseil d'administration.
- Les rapports d'évaluation du conseil d'administration ou un retour sur ceux-ci sont recommandés à l'occasion d'un comité de travail.
- La nouvelle directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.
- Le bilan de progression des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement.
- La planification des travaux du comité.

### 13.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport a été transmis aux membres du conseil d'administration et aucune question n'est soumise.

### 14.0 Affaires diverses

Aucun sujet

### 15.0 Levée de la séance

462<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 15).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Me Louis Piché  
Secrétaire général

---

M. Gabriel Dagenais  
Vice-Président

